

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 6 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six septembre à dix-neuf heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Intercommunale à Guichen, siège du Syndicat mixte, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves REBOUX.

Présents : Paul LEVILAIN, Xavier GEORGEAULT, Christian LEPRETRE, Yves THILLOU (en suppléance de Léon BONBOIS), Joseph SIMONNEAUX, Daniel GENDROT, Philippe GOURRONC, Isabelle LE CHEVALIER, Nadine DREAN, Joël SIELLER, Elif RICAUD, Jean SZOT, Madeleine GUILLONNET, Jean-Marc MALDONADO, Jean-Claude LUNEL, Michel CHAUDAGNE (en suppléance de Carole LETOURNEL), Catherine LUCAS, Frédéric MARTIN (en suppléance de Christine GARDAN), Thierry LASALLE, Gilbert MENARD, Jean-Marie PRINCEN, Eric BOURASSEAU, Guy RINFRAY, Bernard TIREL, Christiane CHOPIN, Yvon MELLET, Annie MOUTEL, Pierre-Yves REBOUX, Bernard AMICE, Anne-Marie WESTER (en suppléance de Dominique MENAND).

Absents/excusés : Yves THEBAULT, Philippe HELO, Christèle GOUR, Robert PERROT, Jean-Claude BOURGEAULT, Patrick DERVAL, Rémy MARTIN, Bernard CHAUVIN, Sylvana BIGOT, Joël GARCIA, Rémi PITRE, Jean-Paul TROUBOUL, Jacqueline SOLLIER, Didier LE CHENECHAL, Gilles LEFEBVRE, Albert RAFFEGEAU, Patrick BERTIN, Pascal GUERRO, Sébastien GLO, Laurence ANDRIEUX, Marie-Thérèse MONVOISIN, Alain RIMASSON, Jean-Michel GAUDICHON, Laurent LE GUEHENNEC.

Pouvoir(s) : Paul LEVILAIN à Joël SIELLER (à partir de 20h00), Christèle GOUR à Joseph SIMONNEAUX, Sylvana BIGOT à Elif RICAUD, Sébastien GLO à Pierre-Yves REBOUX.

Secrétaire de séance : Annie MOUTEL

Nombre de délégués : <ul style="list-style-type: none">▪ en exercice : 54▪ présents : 30▪ votants : 33▪ absents/excusés : 24	2017/019 – Prescription de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Vallons de Vilaine
---	---

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L101-1 et suivants portant des principes généraux communs en matière d'urbanisme, L141-1 et suivants, R141-1 et suivants concernant les Schémas de Cohérence Territoriale ;

VU l'article L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées,

VU la délibération du comité syndical du 7 juin 2017 approuvant le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Pays des Vallons de Vilaine,

VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2017 autorisant la modification des statuts du syndicat mixte du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine pour l'actualisation de son périmètre suite à la modification de la carte intercommunale au 1^{er} janvier 2017,

CONSIDERANT qu'il convient d'engager la révision du schéma en vigueur pour adopter un schéma couvrant l'intégralité de son périmètre,

CONSIDERANT qu'il convient, dans le cadre de la mise en révision du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine, de définir les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

ENTENDU l'exposé des motifs et sur proposition de Monsieur Pierre-Yves REBOUX, Président du Syndicat mixte, après en avoir délibéré, le comité syndical :

DECIDE

DE PRESCRIRE LA REVISION du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Vallons de Vilaine, dont les objectifs poursuivis sont :

- ✓ d'intégrer les quatre communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Grand-Fougeray (Sainte-Anne-sur-Vilaine, Grand-Fougeray, La Dominelais, Saint-Sulpices-des-Landes), qui se retrouvent en « zone blanche » suite au rattachement de Bretagne porte de Loire Communauté au SCoT du Pays des Vallons de Vilaine ;
- ✓ de ne pas remettre en cause le bénéfice de tout le travail réalisé ces deux dernières années ayant abouti à l'approbation du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine le 7 juin 2017 ;
- ✓ de ne pas refaire tous les débats et un nouveau projet, mais d'adapter les pièces du SCoT actuel pour faciliter la bonne intégration des nouvelles communes (4 communes sur 38 / 7,5% de la population) ;
- ✓ de faciliter l'élaboration du PLUi-H de Bretagne porte de Loire Communauté et de s'inscrire dans son calendrier.

D'ORGANISER UNE CONCERTATION associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les objectifs poursuivis sont de :

- ✓ partager la connaissance et les enjeux du territoire ;
- ✓ informer sur la construction du projet et sur la détermination des orientations et objectifs du SCoT ;
- ✓ permettre la formulation d'observations et propositions ;
- ✓ prendre en considération les contributions apportées.

DE DEFINIR les modalités de concertation suivantes :

- ✓ informer le public à travers la publication d'articles sur le site internet du Pays des Vallons de Vilaine et dans la presse locale ;
- ✓ mettre à disposition des documents concernant la révision du SCoT au siège du syndicat mixte du SCoT, accompagnés d'un cahier destiné à recevoir les observations du public ;
- ✓ mettre à disposition une adresse internet pour permettre l'envoi de courrier électronique dédié à la révision du SCoT ;
- ✓ organiser des ateliers ou des forums-débats avec le public, afin de permettre les échanges sur les enjeux du territoire.

A l'issue de cette concertation, le comité syndical en arrêtera le bilan par voie de délibération, au plus tard au moment de l'arrêt du projet de SCoT.

D'AUTORISER le Président à solliciter auprès de l'Etat la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour compenser les dépenses entraînées par la révision du SCoT.

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE

DE CHARGER le Président de l'ensemble des formalités afférentes à la présente délibération.

→ ADOPTÉ :

- à 33 voix POUR
- à 0 voix CONTRE
- et 0 ABSENTION

Acte rendu exécutoire

- après transmission à la Préfecture le 25/10/2017
- publication le 25/10/2017
- notification le 25/10/2017

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pierre-Yves REBOUX

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**

12, rue Blaise Pascal
ZAE de la Lande rose
RP 88051 - 35580 GUICHEN



Le Président,

Pierre-Yves REBOUX

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**

12, rue Blaise Pascal
ZAE de la Lande rose
RP 88051 - 35580 GUICHEN

